



BTS ELECTROTECHNIQUE

PRESENTATION DU TECHNICIEN SUPERIEUR ELECTROTECHNIQUE:

Le technicien supérieur en Electrotechnique trouve sa place aussi bien dans les petites, que dans les moyennes et les grandes entreprises. Il intervient dans les secteurs de la production industrielle, du tertiaire, de l'habitat, du transport et de la distribution de l'énergie électrique.

Il exerce ses activités dans l'étude, la mise en œuvre, l'utilisation, la maintenance des équipements électriques qui utilisent aussi bien des courants forts que des courants faibles. Il doit également développer des compétences prenant en compte l'impact de ces équipements dans l'environnement. Avec l'évolution des techniques et des nouvelles technologies liées à l'électronique et à l'informatique, il intervient sur des équipements de plus en plus sophistiqués. Ces équipements nécessitent, bien souvent, l'emploi de réseaux qui véhiculent la voix, les données et l'image (VDI) et doivent prendre en compte la sécurité des personnes et des biens.



Il intervient sur des équipements de plus en plus sophistiqués. Ces équipements nécessitent, bien souvent, l'emploi de réseaux qui véhiculent la voix, les données et l'image (VDI) et doivent prendre en compte la sécurité des personnes et des biens.

MISSIONS DU TECHNICIEN:

- Etude technique et économique
- Réalisation - exécution- industrialisation
- Planification, suivi technique et maîtrise des coûts
- Animation et coordination d'équipes
- Essais - mises en service - contrôles
- Maintenance- service après-vente et relations clients- fournisseurs

LES SECTEURS D'ACTIVITES:

Selon les entreprises, le technicien supérieur en Electrotechnique est amené à exercer son activité dans différents secteurs d'activités:

- Les équipements et le contrôle industriel
- La production et la transformation de l'énergie
- Les automatismes et la gestion technique du bâtiment
- Les automatismes de production industrielle
- La distribution de l'énergie électrique
- Les installations électriques des secteurs tertiaires
- Le froid industriel, l'agroalimentaire et la grande distribution
- Les transports (véhicules et infrastructures)



CONDITIONS D'ADMISSION:

Etre titulaire du Baccalauréat.

Sélection sur dossier.

Peuvent postuler les élèves des filières:

- STI Génie Electrotechnique
- BAC PRO Electrotechnique, Energie, Equipements Communicants
- Autres formations Techniques ou professionnelles



BTS ELECTROTECHNIQUE



POURSUITE D'ÉTUDES:

Le titulaire d'un BTS ELECTROTECHNIQUE peut envisager une spécialisation par le biais d'une licence Professionnelle dans les domaines suivants : maintenance, qualité, sécurité, sûreté de fonctionnement, technico-commercial. Il est également possible d'intégrer une école d'ingénieurs ou une classe préparatoire.

EMPLOIS:

De nombreuses offres d'emploi sont proposées :

- Chargé de formation ou d'information clients ou Technico-commercial - Technicien d'agence
- Chargé d'affaires et/ou acheteur
- Technicien qualité - Responsable assurance qualité
- Technicien méthodes/Industrialisation
- Technicien de chantier - Chef d'équipe - Responsable de chantier
- Technicien d'essais - Chargé d'essais et de mise en service

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE:

Le contrat d'apprentissage est un **contrat de travail** conclu **entre un employeur et un salarié**. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel. Ce contrat alterne des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel en centre de formation d'apprentis et des périodes de travail en entreprise pour mise en application des savoir-faire.

L'alternance est sur un **rythme de 15 jours en entreprise et 15 jours en Centre de Formation**.

Public :

- > Les jeunes âgés de 16 à 25 ans.
- > Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 25 ans (les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme ou titre visé).

Type de contrat:

Sa **durée est de 2 années**, éventuellement adaptée en fonction du niveau initial du salarié.

Rémunération:

L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge. Le salaire minimum perçu par l'apprenti correspond à un pourcentage du SMIC.

TRANSPORT, HEBERGEMENT ET RESTAURATION:

Transport:

L'accessibilité du Centre de Formation est assurée par:

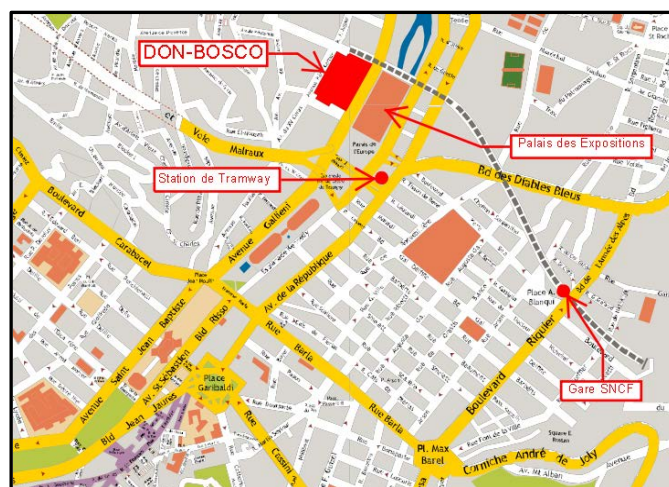
- La gare SNCF de Riquier situé à 500 mètres.
- Le tramway dispose d'une station à 200 mètres
- Lignes de bus 4 – 6 – 16 - 89

Hébergement:

L'hébergement est possible dans le centre de formation uniquement les nuits en semaine. Aucun accueil n'est possible pendant les week-ends et les vacances scolaires.

Restauration:

Un service de restauration est accessible aux apprentis lors de leur présence en Centre de Formation. Celui-ci est dispensé au Self-service des élèves.



INFORMATIONS: MME DELTA ☎ 04.93.92.85.82 @: delta.viviane@fondation-donbosco.fr